DEPARTEMENT DES FINANCES ET
DES RELATIONS EXTERIEURES
Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

Place de la Riponne 10 - 1014 Lausanne
Tél 021/316 73 00 - Fax 021/316 73 47

F8.22 **AVIS DE DEFAUT** V2012/07

LE MAITRE DE L'OUVRAGE REPRESENTE PAR :

AVIS DE DEFAUT selon art. 173ss norme SIA 118 et conditions générales SIPAL pour les travaux de construction

Affaire N° :
Contrat d'entreprise N° :
CFC :

Ouvrage :
du :
Travaux :

Direction des travaux :
Entrepreneur :

représenté par :
représenté par :

Défauts constatés

☐ avis du maître de l'ouvrage
☐ travaux de garantie
☐ URGENT

☐ constaté par la direction des travaux
☐ selon art.173, al.1 ☐ selon art.179, al.1
☐ dégâts subséquents à la charge de l'entrepreneur
☐ prière d'aviser votre assurance RC

Délai pour l'élimination des défauts :

Remarques :

☐ La réfection de l'ouvrage a été exécutée en date du :

☐ L'entrepreneur déclare ne pas être en mesure d'effectuer la réfection de l'ouvrage (art.169, al.2)

Avis de défaut Lieu : Date :

L'entrepreneur : Le mandataire spécialisé : La direction des travaux :

Constat d'élimination des défauts Lieu : Date :

La direction des travaux :

Validation Lieu : Lausanne Date :

Le maître de l'ouvrage :